

**Compte rendu du Conseil Municipal**

**Séance du 6 juillet 2020**

Date de la convocation du Conseil municipal : 30/06/2020

**Présents** : France BEAUPRE, Michelle BEULAY, Emilie BROCHARD, Laurent CHANDIVERT, Charlène DIDE, Cyril GENOT, François-Michel GEST, Julie MAGOT, Claire MOREIRA, Jean-Marc MORETTI, Michel POTIEZ, Etienne SOLLIER et Martine TOURNOIS

Excusé : Bastien DESCLOUX

**Secrétaire de séance** : Michelle BEULAY

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h*

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du 8 juin 2020.

1. **REGLEMENT ET TARIFS DU RPI SAINT-DENIS-SUR-LOIRE/MENARS ET VILLERBON**

Cécile MEUBLAT-GIRARDIN, adjointe au maire aux affaires scolaires précise que cette année le règlement a été soumis tardivement aux communes du regroupement et elle déplore que les modifications apportées n’aient pas eu le temps d’être étudiées par tous.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité des voix, soit 14 voix pour, décide d’approuver le nouveau règlement du RPI, accepte la proposition de ne pas augmenter les tarifs sur la rentrée 2020-2021.**

Concernant la répartition des charges entre les communes du RPI elle précise qu’il a été décidé l’application d’un forfait moyen pour éviter des calculs lourds et complexes. Le maire propose qu’un calcul soit fait sur les charges de l’an passé avec les deux options possibles pour constater les différences.

Concernant les transports scolaires, les fiches horaires ne nous sont pas encore parvenues.

L’entreprise en charge du transport est informée que le nombre d’enfant véhiculé sera plus important étant donné l’ouverture d’une classe à Villerbon.

1. **COMMUNE - COMPTE DE GESTION 2019**

Monsieur le maire présente au Conseil municipal le compte de gestion 2019 établi par Monsieur le Trésorier de Blois Agglomération.

Le Conseil municipal, considérant que les comptes désignés ci-dessus, dont les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes aux écritures du Compte Administratif 2019 du maire, décide :

* **D’APPROUVER** à la majorité des voix, soit 14 voix pour, le Compte de gestion 2019.

1. **COMMUNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Monsieur le maire donne lecture du Compte Administratif 2019.

Le Compte Administratif 2019 présente les résultats suivants :

***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

**Dépenses de fonctionnement : 564 719.04 €**

**Recettes de fonctionnement : 776 992.43 €**

**Dont Résultat de clôture exercice 2018 : 286 978.10 €**

**Soit un excédent de clôture de : 212 273.39 €**

***SECTION D’INVESTISSEMENT***

**Dépenses d’investissement : 368 685.24 €**

**Recettes d’investissement : 237 221.80 €**

**Dont Résultat de clôture exercice 2018 : - 166 262.49**

**Soit un déficit d’investissement cumulé de : - 131 463.44 €**

Après en avoir délibéré, à l’unanimité (le maire n’ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le compte administratif 2019 est adopté à la majorité des voix, soit 13 voix pour.

1. **AFFECTATION DE RESULTAT - BP 2020**

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l’exercice 2019, statuant sur l’affectation du résultat de fonctionnement 2019, constatant que le Compte Administratif présente :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **FONCTIONNEMENT** | | **INVESTISSEMENT** | |
| Résultat antérieur reporté  Résultat Exercice 2019  ***Solde d’exécution cumulé*** | 100 062.61 €  112 210.78 €  ***212 273.39 €*** | Résultat antérieur reporté  Résultat Exercice 2019  ***Solde d’exécution cumulé*** | - 166 262.49 €  + 34 799.05 €  ***- 131 463.44 €*** |
| **TOTAL A AFFECTER** | **80 809.25 €** | **BESOIN DE FINANCEMENT** | **131 463.44 €** |

Proposition : affecter les résultats cumulés comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d’investissement :

Crédit au compte 1068 du Budget Primitif 2020 : **131 463.44 €**

Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au Budget Primitif 2020 :

Report à nouveau au compte 002 : + **80 809.25 €**

Cette proposition est acceptée à la majorité des voix soit 14 voix pour.

1. **VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020**

Monsieur le Maire étudie avec le Conseil Municipal les taux des trois taxes directes locales à appliquer pour 2020.

Il rappelle que les taux n’ont pas été augmentés depuis longtemps et indique que l’augmentation de l’autofinancement de la commune est nécessaire pour permettre la réalisation des projets à venir.

Il propose une augmentation des taux de 2.5 %.

Il précise que les recettes liées à la taxe d’habitation doivent être compensées par le gouvernement à savoir :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Taxe d’habitation | 732 900 € | 13.43 % | 98 428 € |

Proposition :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nature des taxes** | **Bases estimées 2020** | **Taux 2019** | **Taux proposé** | **Produit attendu** |
| Foncier bâti | 541 300 € | 17.47 % | 17.90 % | 96 931 € |
| Foncier non bâti | 88 200 € | 52.08 % | 53.38 % | 47 084 € |
| **PRODUIT TOTAL ATTENDU POUR 2020** | | | | **144 015€** |

* Cette proposition est acceptée à la majorité des voix soit 13 voix pour et 1 voix contre.

1. **BUDGET PRIMITIF 2020**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2020 de la commune qui s’équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

**Section de fonctionnement : 710 430.95 €**

**Section d’investissement : 397 181.44 €**

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à la majorité des voix, 14 voix pour :

Adopte le Budget Primitif 2020 de la commune.

1. **CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L’ASSISTANCE JURIDIQUE PLURIDISCIPLINAIRE**

M. le maire indique qu’une convention d’assistance juridique avait été passée avec Agglopolys afin d’aider les communes membres à trouver des réponses aux problématiques complexes pouvant se présenter.

Il propose aux membres présents de signer une nouvelle convention qui permettra à Agglopolys de reconduire ce service utile à la commune de Villerbon et précise que le montant de la participation annuelle est de 286 euros.

**Après en avoir délibéré, les membres présents, à la majorité des voix, 14 pour, autorise M. le maire à signer cette nouvelle convention de groupement de commandes pour l’assistance juridique pluridisciplinaire.**

1. **AFFAIRES DIVERSES**

Le maire rappelle que lors du dernier conseil municipal il avait été décidé de maintenir le tir du feu d’artifice.

Après réflexion le maire et les adjoints ont décidé de ne pas organiser de feu d’artifice cette année car sans le repas champêtre les personnes âgées ne seront certainement pas au rendez-vous.

L’artificier a demandé de percevoir un acompte de 1 190 euros qui sera déduit du feu d’artifice de 2021 afin de ne pas fragiliser sa trésorerie les matières premières ayant déjà été commandées.

L’ensemble des membres présentes approuvent cette décision.

Le maire explique aux membres présents que le maire de Valaire a demandé qu’un moratoire soit envoyé à la ministre de la transition écologique et solidaire pour interdire le déterrage des blaireaux ; pratique jugée archaïque et extrêmement violente. Le conseil municipal accepte cette proposition.

PLUI : M. François-Michel Gest a été nommé référent du plateau de Beauce

Le maire indique que le Sénateur Jean-Marie Janssens est venu rencontrer les élus et qu’il confirme apporter son soutien aux différents projets qui seront menés par la nouvelle municipalité.

Projet photovoltaïque : le maire indique qu’une société étudie actuellement la possibilité d’implanter des panneaux photovoltaïques sur les terrains de particuliers à la Vallée Poiriou. Le maire précise qu’un terrain communal est également concerné par ce projet.

Il indique que deux ans d’étude minimum seront nécessaires et que cela pourrait rapporter 3 400 euros/an à la commune.

Claire Moreira demande que ces précisions soient apportées sur l’implantation et l’insertion dans le paysage.

Le maire indique que l’entreprise fera une présentation aux élus avant le prochain conseil municipal.

Commissions Agglopolys : le maire rappelle que seuls les conseillers communautaires peuvent prendre part aux commissions d’Agglopolys sauf dans certains cas.

Le maire donne la parole à chacun des membres du conseil municipal :

Etienne sollier indique que les travaux de peinture de la nouvelle classe vont débuter

Places de parking : la commission voirie va se réunir pour étudier les possibilités sur la RD 50

Michel Potiez indique que les commissions fête et communication se réuniront cette semaine.

Il précise que les subventions aux associations vont être étudiées rapidement et il précise que l’ASCV danse ne poursuit pas son activité.

Laurent Chandivert dit avoir assisté à la commission PLUI HD et à deux visio conférences et précise que le classement de toutes les zones de l’Agglo a été réalisé ainsi que la classification de toutes les parcelles.

Cécile MEUBLAT-GIRARDIN fait un résumer du conseil d’école du 25 juin : le RPI compte 175 élèves pour 7 classes

Villerbon : 1 classe de PS et MS 1 classe de CP CE1 1 classe de CM1 CM2

Saint Denis : 1 classe de PS MS et GS 1 classe de CE2 CM1

Ménars : 1 classe de GS CP 1 classe de CE1 CE2

Elle rappelle que les communes n’interviennent pas dans la répartition des élèves dans les classes.

Elle rappelle l’investissement fait par Marianne pour que sa classe puisse partir en classe verte et l’annulation liée au Covid 19

Elle indique que l’organisation de la nouvelle classe est faite en rentabilisant au maximum les coûts tout en respectant le souhait des enseignantes et en leur apportant les meilleures conditions de travail possibles.

Le jardin pédagogique va être mis à disposition des primaires après aménagement.

Elle précise que le transport scolaire reprendra à la rentrée.

Concernant le fonctionnement de la cantine, il est à l’étude étant donné l’ouverture d’une nouvelle classe.

Remis des dictionnaires : la remise des dictionnaires s’est bien déroulée et les enfants ont eu droit à un goûter avec bonbons.

La séance est levée à 21h20

**Jean-Marc MORETTI Michelle BEULAY**

**Maire Secrétaire**